

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 26 novembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/11/26-3/04

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie
Rapporteur : AUBERT André

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : MOUTON Jean-Louis

OBJET : Convention relative à l'organisation de la distribution des titres IMAGINE-R et aux aides accordées pour les achats de ces titres.

Il est proposé d'adopter le projet de convention définissant l'organisation des campagnes Imagine-R et les modalités d'attribution et de versement de la participation départementale au GIE Comutitres qui délivre les cartes IMAGINE'R pour les années scolaires 2011/2012, 2012/2013 et 2013/2014.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 3/01 en date du 29 janvier 2010 définissant les modalités de délivrance et de financement du forfait Imagine'R,

Vu la décision du STIF n°2010/0560 en date du 4 octobre 2010 relative aux aides accordées pour l'achat des forfaits Imagine'R et à l'organisation de la distribution de ces titres,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

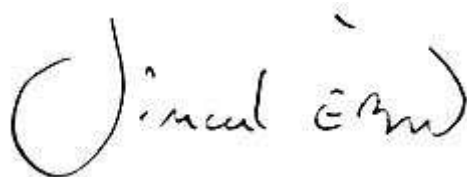
DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de convention et ses annexes relatif à l'organisation des campagnes et aux modalités de délivrance et de financement de la carte IMAGINE'R, applicables pendant 3 ans à compter de la rentrée scolaire 2011/2012, tel qu'il figure, en annexe de la présente délibération,

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à la signer, au nom du Département, avec l'ensemble des partenaires concernés (STIF, SNCF, RATP, OPTILE, GIE Comutitres).

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ